

Haute-Isle

Bulletin d'information – Juillet à décembre 2016 (n°17)

Haute-Isle Chantemesle Les Charrières

Le mot du Maire (page 1)

I. Actualités municipales
(Page 2)

II. Temps festifs & Loisirs
(Page 6)
Comité des fêtes
(page 10)

Informations pratiques

Chères Hautilloises, chers Hautillois,

Alors que l'hiver s'installe chez nous et annonce les fêtes de fin d'année que nous attendons tous, permettez-moi de vous dire que l'année 2016 n'aura pas été un grand millésime – météo extrémiste ; chômage et impôts en hausse, rien de fameux sinon en fait l'attente de l'année 2017 ou nous espérons tous un rebond pour notre pays.

Concernant notre village rien de bien nouveau en somme si ce n'est la quasi impossibilité de le faire évoluer bloqués que nous sommes par des règles d'urbanisme trop draconiennes et l'absence de financements pour nos projets. Les rigueurs de la Loi NOTRe*, si elle est maintenue en l'état, entrainera à terme la mort des petites communes et de leur indispensable échelon de proximité.

En parcourant ce journal vous constaterez qu'en dépit de toutes ces vicissitudes notre commune a continué à progresser malgré sa faible marge de manœuvre. Sécurité- assistance- convivialité ont été les maîtres mots d'une équipe municipale toujours investie dans le bien commun.

Notre commune a de nombreux atouts, sa jeunesse, son merveilleux cadre de vie que nous nous efforçons de défendre et faire progresser.

Elle a aussi de nombreux défis à relever :

- résoudre par exemple ses problèmes structurels traditionnels eau/assainissement ;
 - utiliser de façon intelligente ses réserves foncières ;
 - trouver sa place dans une intercommunalité bien comprise et en être un des moteurs.
- Tout cela sera rendu possible grâce à une volonté et une cohésion de chacun d'entre nous.

Je me permets de vous souhaiter à toutes et à tous de très bonnes fêtes de fin d'année et une très heureuse nouvelle année.

Bien amicalement

Laurent Skınazi,
Maire de Haute-Isle



* La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite "loi NOTRe", a été publiée au Journal Officiel. Cette loi, qui constitue le 3e volet de la réforme territoriale après la création des métropoles et le passage à 13 régions métropolitaines, vise à clarifier la compétence des collectivités territoriales.



Hommage à Jacky Innemer

Nous tenons tout d'abord à rendre ici hommage à Jacky Innemer qui nous a quittés durant l'été. Jacky avait été notre employé communal pendant de nombreuses années. Personnage de Haute-Isle, il connaissait très bien le village et ses habitants. Passionné de chasse il arpentait souvent notre colline et il participait aux festivités communales notamment le concours de pétanque du Comité des fêtes. Il avait été heureux de participer l'année passée à son premier repas d'automne. Nous saluons ses enfants et petits-enfants dont il était si fier.



Inscription sur la liste électorale de la commune

2017 sera une année riche en événements électoraux. Pour rappel, les élections présidentielles se dérouleront le 23 avril et le 7 mai et les élections législatives les 11 et 18 juin. Pour pouvoir voter à Haute-Isle vous devez être inscrit sur la liste électorale de la commune. Pour cela complétez et déposez à la mairie le formulaire Cerfa n° 12669*01 (disponible au secrétariat ou sur internet : www.service-public.fr), y joindre une copie de votre pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de trois mois. **Attention, la date limite d'inscription sur la liste électorale pour pouvoir voter en 2017 est le samedi 31 décembre où le secrétariat sera ouvert de 10h00 à 12h00 (la mairie sera fermée les 24, 28 et 29 décembre).**



Recensement des jeunes de 16 ans

Le recensement est obligatoire pour tous les français, filles et garçons âgés de 16 ans. Cette inscription permettra ensuite de recevoir la convocation à la Journée Défense et Citoyenne.

Ce recensement se fait en mairie du domicile entre 16 ans et 16 ans et 3 mois. Il faut se présenter avec une pièce d'identité et le livret de famille des parents.

Le recensement est **OBLIGATOIRE** et une attestation sera remise, cela est indispensable pour toute inscription aux examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique, il permet également **l'inscription d'office sur la liste électorale**.

12 mois après la démarche de recensement, la convocation à la Journée Défense et Citoyenne sera transmise 30 à 45 jours avant la date prévue (un changement de date est possible).



Pour plus d'information rendez-vous sur www.defense.gouv.fr/jdc

Appel à votre vigilance !

La gendarmerie de Magny-en-Vexin appelle à la vigilance de tous.

En effet de nombreux cambriolages se déroulent sur notre territoire et ce même en plein jour. Soyez donc vigilant et n'hésitez pas à contacter la brigade de gendarmerie (01.34.46.88.88) si vous apercevez des personnes ou véhicules suspects.

De plus méfiez-vous des démarchages à domicile et notamment, en cette fin d'année, des vendeurs de calendrier. Certains sont peu scrupuleux ! N'hésitez pas à demander une carte professionnelle et une pièce d'identité.

Radars pédagogiques

Les radars pédagogiques parlent...

Vous les avez vus, ils ont été installés aux entrées de village.

Il faut savoir que ces radars enregistrent tous les passages de véhicules et ce dans les deux sens. En effet, même si bien évidemment, la vitesse n'est pas indiquée pour les véhicules sortant, elle est bien enregistrée.

Chaque mois la commune reçoit les statistiques enregistrées par les deux radars pour tous les véhicules entrants et sortants. Cela a permis de constater, même si hélas nous n'en doutions pas, que des vitesses très excessives sont régulièrement atteintes.

Nous transmettons ces informations aux services de la Gendarmerie mais également à la Direction des Routes du Conseil départemental à Magny-en-Vexin. Ces données nous permettent d'étayer nos demandes de sécurisation de la Route de la Vallée. Un dossier de sécurisation des entrées du village a été déposé auprès des services concernés. Les travaux devraient être réalisés prochainement.



Travaux

La porte de la mairie donnant sur la cour a été changée, elle est répond davantage aux normes de sécurité et d'accessibilité. Les travaux ont été effectués par l'entreprise GASTINE de La Roche Guyon. Cette opération a fait l'objet d'une subvention de 1 426.00 € au titre de la réserve parlementaire attribuée par Monsieur le Député Philippe HOUILLON. Coût total de l'opération 3 137.20 €

La mairie et tous les locaux techniques ont été sécurisés par la pose d'une alarme effectuée par l'entreprise JM BRUNEAU de St Pierre d'Autils. La subvention attribuée par le Sénateur Hugues PORTELLI au titre de la réserve parlementaire s'élève à 1 586.00 € pour un coût total de 3 806.40 €

Afin de respecter les normes de sécurité une « alarme évacuation type 4 » a été installée dans l'église ainsi qu'un « bloc évacuation » à LED au-dessus de la porte. Coût de l'installation : 1 168.56 €

Programme « 0 phyto »

Notre commune s'est dernièrement engagée dans une démarche « zéro phyto » et « gestion différenciée » des espaces communaux, en collaboration avec le Parc Naturel Régional du Vexin Français. Ce programme a pour but de préserver notre santé, la ressource en eau, et s'inscrit dans une démarche plus large de développement durable. Le « zéro-phyto » deviendra obligatoire dès 2017 pour les communes (2019 pour les particuliers), ce qui entraînera nécessairement une évolution paysagère de nos espaces... Il faut donc s'attendre demain à ce que quelques « herbes folles » colonisent nos trottoirs, à ce que nos talus soient plus riches de biodiversité : notre agent continue à faire le maximum pour entretenir le village, tout en se formant à de nouvelles pratiques... Soyez indulgents et patients ! Nous vous rappelons par ailleurs que chacun peut assurer l'entretien du trottoir devant son domicile... mais sans produit phytosanitaire !



Afin d'optimiser au mieux le tri et la collecte des déchets, nous vous rappelons quelques informations utiles :

- **Les bacs :** Les bacs de tri sont gratuits et doivent être utilisés UNIQUEMENT pour la collecte sélective. Ils sont à commander en mairie (pour les bacs détériorés à remplacer, une photo est demandée). Les bacs détériorés seront à rapporter en mairie quand les neufs seront récupérés. Attention, les bacs verts ne sont pas remplacés si seul le couvercle est cassé.

Les bacs d'ordures ménagères peuvent être achetés auprès du SMIRTOM.

Si vous vous équipez en grande surface les bacs doivent répondre à des normes. →

Couleur de la cuve et du couvercle différente de celle des bacs réservés à la collecte sélective fournis par le SMIRTOM du Vexin (jaune, bleu, vert)



Volume maximum de 660 Litres

- **La déchetterie de Gasny :** elle est accessible aux habitants de Haute-Isle munis de leur carte (délivrée en mairie). Elle est ouverte du lundi au samedi de : 9h-12h / 14h-18h en été et 9h-12h / 13h-17h en hiver. La déchetterie est fermée le jeudi, le dimanche et les jours fériés.

Que peut-on y déposer ?



- **Les locations de bennes :** Le SMIRTOM du Vexin propose des locations de bennes (contacter le SMIRTOM au minimum 2 semaines à l'avance).

	Pour les Particuliers
Bennes disponibles à la location	8m 3 encombrants, gravats ou déchets verts
Combien de location par an ?	Limitée à 2 bennes par foyer
Combien de temps	48h (ou un week-end)
Coût	Coût différent selon le type de bennes > contacter le SMIRTOM*
Attention : pas de possibilité de mélange (une benne = un type de déchets)	

*01.34.66.18.40

Si l'emplacement est sur l'espace public, une autorisation de la mairie est nécessaire, mais pas si la benne est déposée dans un espace privé. Une personne doit obligatoirement être présente le jour de la pose et dépose de la benne.

Si le prestataire ne valide pas la location de la benne, il faudra se rapprocher de la déchetterie et y faire plusieurs apports ou louer auprès d'un autre prestataire.



Pour rappel :



- Les bacs, une fois collectés doivent être rentrés pour ne pas être laissés sur le domaine public.
- Les cartons bruns ne sont pas collectés avec les poubelles jaunes, ils doivent être emmenés en déchetterie.

- Les déchets verts ne sont ramassés ni par le SMIRTOM ni par l'agent communal.

- Les sapins de Noël sont à déposer en déchetterie.

- Le point de collecte face à la mairie est réservé aux habitants du Chemin du Village. Il a été trop souvent constaté que des personnes (trouvant la déchetterie de Gasny peut-être trop éloignée !) profitent de ce point de collecte pour y déposer toutes sortes de déchets (batteries, vélos, électro-ménagers et autres...), ceci est assimilé à un dépôt abusif et sanctionnable.

- La prochaine collecte des encombrants se déroulera le MERCREDI 25 JANVIER 2017.

LE TRI SELECTIF EST UN GESTE ECO-CITOYEN EFFICACE QUE S'IL EST EFFECTUE PAR TOUS !

C.C.V.V.S. - MARPA

La C.C.V.V.S. a construit à Vétheuil une résidence seniors.

➤ **A qui est-elle destinée ?**

A toutes les personnes âgées qui recherchent un lieu de vie plus adapté à leurs besoins.

➤ **Pourquoi venir à la MARPA ?**

Logement familial inadapté, solitude pesante, entretien du logement coûteux, tâches quotidiennes difficiles à réaliser, éloignement familial, sentiment d'insécurité, recherche d'un court séjour après une hospitalisation, pour toutes ces raisons, le maintien à domicile n'est pas parfois plus suffisant pour les personnes âgées avançant dans l'âge.

➤ **La résidence MARPA, c'est quoi ?**

Structure d'hébergement à taille humaine, avec une capacité d'accueil de 24 résidents, la MARPA accueille des personnes âgées autonomes ou faiblement dépendantes, en situation d'isolement ou de fragilité.

Le projet de vie est de maintenir l'autonomie, privilégier un style de vie familiale, garantir la sécurité et respecter la liberté de chacun.



➤ **Les « atouts » de la MARPA :**

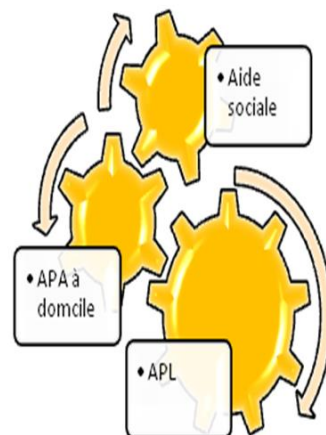
La MARPA répond aux attentes des seniors de pouvoir concilier leurs habitudes de vie et la vie dans un établissement ; le plaisir d'être chez soi tout en disposant d'espaces communs propices aux échanges et aux rencontres ; la possibilité de participer selon leurs choix et leurs envies à des animations variées dans un esprit convivial ; la garantie d'un logement adapté et sécurisé ; le respect de leur intimité mais la possibilité de bénéficier selon leurs besoins à des services rendus par la MARPA ou des intervenants extérieurs.

Pour les personnes âgées en quête d'une résidence seniors, la MARPA propose **un mode d'hébergement alternatif, à mi-chemin entre la maison de retraite médicalisée et le foyer logement classique**, assurant ainsi à ses résidents une transition plus douce.

Rythme de vie respecté, ambiance conviviale, intimité garantie, cette petite unité de vie à taille humaine offre une qualité de vie et des services adaptés à l'avancée en âge, tout en garantissant la sécurité et le bien-être de ses résidents.

La MARPA en quelques mots :

Les aides possibles en déduction, selon la situation du résident :



Vous souhaitez vous faire une idée de ce qu'est une MARPA ? N'hésitez pas à prendre contact avec la responsable de l'établissement, pour obtenir plus d'informations ou visiter la structure.



15 rue Montrond
95 510 VETHEUIL
Tel : 01 34 97 80 05/ 07 61 59 60 69

VEXIN VAL DE SEINE

le choix du bien-être



Journée peinture

Le 3 septembre a eu lieu la première journée « Peinture sur le motif ». De nombreux artistes et notamment ceux de l'Association des peintres de la Vallée, mais aussi Madame CAMUS, Hautilloise, sont venus coucher sur la toile les superbes paysages qu'offrent notre commune. Certains se sont inspirés des bords de Seine, d'autres des pitons et d'autres encore ont eu une imagination plus débridée en peignant notamment... un cheval violet.

Au fur et à mesure de la matinée les tableaux se sont révélés plus beaux les uns que les autres. Les artistes trouvant une belle et riche inspiration à Haute-Isle ont promis de revenir en 2017 car devant le succès de cette première édition celle-ci sera réitérée.



Journées Européennes du Patrimoine

Les 17 et 18 septembre se déroulaient les Journées Européennes du Patrimoine. Comme chaque année, notre église troglodytique a attiré de nombreux visiteurs. Suite à la première édition de la journée peinture (voir article précédent) les œuvres ont été exposées dans la salle communale de la mairie.

Le dimanche, le traditionnel repas champêtre réunissait les hautilloises et hautillois venus partager le pique-nique sorti du panier. Bonne ambiance et convivialité étaient au rendez-vous.





CHAUFFAGE

PLOMBERIE

RAMONAGE



INSTALLATION & DEPANNAGE

06.73.45.52.69

95780 HAUTE-ISLE

EM

**Peinture Décoration
Vitrerie Revêtements**

Emmanuel Marie

Tél : 01 34 79 71 41

Port : 06 25 53 26 19

10, rue Paul Dauvergne

95780 La Roche Guyon

E-mail : e.marie95@orange.fr

Guy BAILLARGEAT

Aménagement et entretien

Jardins, bassins,

Rocailles, terrasses

Arrosage automatique

Clôtures et petits travaux

de maçonnerie

Création personnalisée

de jardinières et décors de jardin

Elagage grands arbres



Tél: 01 34 79 72 60

13, route de Haute-Isle

95780 LA ROCHE-GUYON

ggs.baillargeat@wanadoo.fr SIREN 418259 438 950



LEBRET ELECTRICITE

ELECTRICITE GENERALE

CHAUFFAGE ELECTRIQUE / VMC

ANTENNE / ALARME / INTERPHONE

ECLAIRAGE PUBLIC / FESTIF

Mr TOP FRÉDÉRIC

RESPONSABLE D'AGENCE

TÉL/FAX : 02.32.51.51.20

PORTABLE : 06.69.23.13.01

E. MAIL : snlebretelectricite@orange.fr

8 ter RUE DE LA GARE

27 620 GASNY



BigMat

LES BÂTISSEURS ONT LEUR MAISON

GASNYMAT

34 Route d'Ecos 27620 GASNY

Tel: 02.32.52.64.82

Fax : 02.32.52.18.97

Horaires d'ouverture :

Lundi au Vendredi de 7h30 à 12h00 / 13h30 à 18h00

Samedi de 08h00 à 12h00 / 13h30 à 17h30



*Mon expérience au service de
Vos chantiers*

Jean-Marie LEROY

06 86 40 44 54

19, route de Parnes - Buchet - 95770 BUHY

e-mail : jean-marie-leroy@orange.fr

Terrassements-Assainissements individuels-

Viabilisations de terrain-Démolitions-Curages-

Aménagements espaces verts- Nivelage de précision-

Sols équestres- Location de bennes et matériels T.P.

Repas d'automne

Le repas d'automne du 13 octobre portait bien son nom cette année car la météo était bien maussade ce qui n'a pas empêché nos anciens d'être présents. Monsieur le Maire a tout d'abord tenu à rendre hommage à Jacky INNEMER connu de tous. Il s'est ensuite félicité de constater que les convives étaient cette année plus nombreux.

Le déjeuner a été servi à l'Auberge du Prieuré de Gasny puis une visite des Vergers de Giverny était proposée. Après un exposé sur la fabrication du cidre, une tarte aux pommes était servie. C'est sous un crachin que chacun est reparti mais ce mauvais temps n'a en rien entamé la bonne humeur des participants ravis de cette journée placée sous le signe de la convivialité et de la bonne humeur.



Cérémonie du 11 Novembre

Le 11 novembre 1918, a été signée à Rethondes l'armistice mettant fin à la Première Guerre mondiale qui fit plus d'un million de morts et presque six fois plus de blessés et de mutilés parmi les troupes françaises.

Le 11 novembre 1920, la dépouille d'un Soldat Inconnu fut inhumée sous l'Arc de Triomphe à Paris où la flamme est ravivée tous les soirs par le Comité de la flamme et des représentants d'associations.

Avec la disparition du dernier Poilu, Lazare Ponticelli, le 12 mars 2008, le sens de la commémoration a évolué. Il ne s'agit plus seulement de célébrer la victoire de 1918 mais plutôt la fin de la guerre et l'amorce du rapprochement européen.

La loi du 28 février 2012 a fait du 11 novembre le jour anniversaire de l'armistice de 1918 mais aussi de la commémoration annuelle de la victoire et de la paix. Ce jour-là, il est rendu à Haute-Isle et comme dans toutes les communes françaises hommage à tous les morts pour la France.

Après la lecture du message du secrétaire d'État auprès du Ministre de la Défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire une gerbe a été déposée au pied du Monuments aux Morts qui a la particularité dans notre commune de représenter un soldat couché.

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur était offert.



Cérémonie des Vœux

Vous êtes cordialement invités à la cérémonie des vœux qui se déroulera à la mairie le vendredi 20 janvier 2017 à 19h30

L'ÉPI ROYAL



**BOULANGERIE ARTISANALE
PATISSERIE**

TEL : 01.30.42.33.26 / 06.75.59.38.80

6 PLACE DE LA MAIRIE 95 510 VETHEUIL

SAS PLURIMECA



Didier PAYSANT



La mécanique au pluriel – Auto & Moto

Motoculture de Loisirs

Réparation & Maintenance

des véhicules anciens

Port. 06.14.60.46.51

27 rue de l'industrie

27620 GASNY



Histoires Naturelles

Fleuriste Décorateur

Cadeaux – Senteurs

46 bis rue de Paris

27620 Gasny



Tel : 02.32.52.27.95

Facebook : Histoires Naturelles

www.histoires-naturelles-27.com

Sandrine TOP



*23 bis, rue de Paris
27620 GASNY*

Tél. 02 32 52 02 92 - Port. 06 81 65 94 34

www.sftconduite.fr
e-mail : sftconduite@orange.fr

- Permis AM - Conduite accompagnée
- Conduite supervisée - Permis B
- Heures perfectionnement - Code par Internet
- Récupération de points
- Suivi par tablette tactile

*Horaires Code : lundi - mardi - mercredi 19h-20h
vendredi 18h-20h / samedi 10h-12h et 14h-15h
Horaires Conduite : du lundi au mercredi 8h-19h*

livraison gratuite à domicile et au bureau

SPEED'24



*mardi soir,
mercredi et jeudi soir
toutes nos pizzas seniors*

9,90€
à emporter

*Ouvert 6j / 7
11h à 14h et 17h30 à 21h30
Vendredi Samedi 22h30
Fermé le lundi
et mardi matin*

25 ans d'expérience

qualité garantie

pâte faite maison

01.34.78.17.91

5 Grande rue 95510 Vetheuil



GESBERT

ARROSAGE

ZONE ARTISANALE DE LA TUILERIE

4, CHEMIN DES CORDELIERS

78711 MANTES LA VILLE

Tél : 01.34.78.15.60

contact@gesbertarrosage.com



Comité des Fêtes

Concert

Dans le cadre exceptionnel de l'église troglodytique, le Comité des Fêtes a organisé le samedi 15 octobre, un concert de cornemuses du groupe « MacKeller Pipe Band ». Cet ensemble est composé de huit musiciens dont le jeune tambour Elioth âgé de huit ans, ainsi que sa maman en costume médiéval jouant de la bombarde en duo avec son époux. Les cornemuseurs ont profité de la parfaite acoustique qu'offre l'église pour faire monter les décibels. 87 spectateurs les ont remerciés par leurs applaudissements pour leur avoir donné l'occasion d'apprécier leur superbe prestation.



Crèche

C'est devenu une tradition, le Comité des Fêtes vous présente dans l'église troglodytique sa crèche de Noël avec ses personnages grandeur nature.

Venez découvrir la scène de la nativité les samedis 10, 17 et 31 décembre et 7 janvier ainsi que les dimanches 11, 18 décembre et 8 janvier de 14h30 à 17h00.



Assemblée générale

L'assemblée générale du Comité des fêtes a eu lieu le 10 décembre. Il y a eu deux démissions.

Le Comité des fêtes fait appel aux bonnes volontés pour faire perdurer l'association qui a grand besoin de bénévoles.



SDIS

Le 10 décembre avait lieu la cérémonie d'avancement et de remise des diplômes et médailles du personnel du Centre de secours de Bray-et-Lu. Nous tenons à féliciter les promus, diplômés et médaillés et les assurons de notre reconnaissance pour les services et interventions effectués.



Dons au CCAS

Monsieur SKINAZI, Président du Conseil d'Administration et les membres du bureau tiennent à remercier l'Association des chasseurs de Haute-Isle et la Société communale de chasse de la Roche Guyon pour leurs dons effectués au C.C.A.S. de la commune.

Ecole du Grand Saule

Nettoyons la nature

L'opération « Nettoyons la nature » a eu lieu le 30 septembre dernier. Tous les enfants de l'école ont relevé leurs manches pour nettoyer, accompagnés des enseignants et de parents volontaires, les bords de Seine, le village et les Crêtes.



Saluons cette belle initiative qui sensibilise les plus jeunes à la protection de l'environnement.

Festival du livre : une grande réussite

Message de Monsieur Eric Peschard, Directeur de l'école :

Un grand MERCI à toutes les familles qui ont participé au 4^{ème} Festival du Livre qui s'est déroulé en novembre. Encore une fois, cette manifestation a été un grand succès tout au long de la semaine. Grâce à vous, l'école s'est vue remettre une donation d'environ 330 € de livres, soit 35 livres pour la bibliothèque de l'école.

Ces livres seront bientôt disponibles à la bibliothèque de l'école pour que les enfants les empruntent et les consultent. Nous vous donnons donc rendez-vous l'année prochaine pour une autre édition de ce Festival du Livre. Et encore MERCI à tous !

Visite du Père Noël

Le Père Noël est venu rendre une petite visite aux enfants de l'école le jeudi 15 décembre. Les élèves l'ont accueilli en chansons et en remerciement un livre a été remis à chaque enfant.

L'après-midi s'est terminé autour d'un goûter et d'un chocolat chaud... il faut bien donner force et courage au Père Noël qui aura prochainement beaucoup de travail.

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires d'ouverture de la mairie :

Mercredi : 9 h à 12 h Jeudi : 14 h à 18 h Samedi : 10 h à 12 h
Le Maire et les adjoints reçoivent le samedi matin pour la gestion des affaires courantes. Contactez le secrétariat pour les rendez-vous.

Urgences & secours :

- . SAMU : 15
- . Incendie et Secours : 18
- . Préfecture du Val d'Oise : 0 821 80 30 95
- . Gendarmerie : 01 34 46 88 88 (Magny-en-Vexin) – Urgence : 17
- . SIDPC 01 34 20 26 32 (Serv. Interminist. de Défense et Protection civiles)

Horaires déchetterie de Gasny :

Accès seulement sur présentation de votre carte !

Du lundi au samedi : 9h00 /12h00 – 14h00 / 18h00



Fermée JEUDI, DIMANCHE et jours fériés.

RAPPEL : les déchets verts ne sont plus collectés (ni par le SMIRTOM ni par notre agent technique) et doivent être déposés à la déchetterie de Gasny.

La déchetterie fermera à 12h00 les 24 et 31 décembre.

Annonces :

Nous tenons à remercier les artisans et commerçants annonceurs pour leur participation au bulletin communal. Nous vous invitons à faire confiance à leur expérience et leur savoir-faire. N'hésitez pas à les contacter ou à les rencontrer.

Service des eaux :

Si vous déménagez, il est impératif de prendre contact avec la mairie afin d'effectuer un relevé de votre compteur d'eau.

N'oubliez pas de protéger vos compteurs d'eau pendant la période hivernale.

Attention, une fuite d'eau n'est pas toujours visible, pensez à vérifier régulièrement votre compteur d'eau et ainsi déceler rapidement une consommation anormale.

IMPORTANT : le règlement des factures d'eau est à envoyer à la Trésorerie de Magny-en-Vexin et non à la mairie.

Mairie de Haute-Isle

. Laurent SKINAZI

Maire

. Alain ERRARD

1^{er} Adjoint

. Béatrice PAYSANT

2^{ème} Adjoint

. Aline CADIC

3^{ème} Adjoint

146, route de la Vallée

95780 – HAUTE-ISLE

Tél : 01.34.79.73.24

Fax : 01.34.79.71.21

E-Mail : [mairie-](mailto:mairie-hauteisle@wanadoo.fr)

hauteisle@wanadoo.fr

Site internet :

www.hauteisle.fr (en

cours)

Page Facebook : Haute-Isle

« Ensemble agissons
pour le renouveau
de Haute-Isle »



Commune
adhérente



Entretien des haies et élagage :

Les plantations, haies, arbres, branches, racines, etc...ne doivent pas gêner la circulation notamment le passage du camion collecteur des ordures ménagères, gêner la visibilité des panneaux, envahir les trottoirs et les chemins ruraux. Pour de bonnes relations de voisinage, il est également nécessaire de faire les élagages entre riverains.

Bruits de voisinage : (arrêté 2009-297 du 28/04/2009)

> Les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, bétonnières ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures 30 à 19 heures 30 du lundi au vendredi,
- de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures le samedi,
- de 10 heures à 12 heures le dimanche et les jours fériés.

> Les détenteurs d'animaux domestiques et les propriétaires d'élevage sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter de porter atteinte à la tranquillité du voisinage.

Les cris des animaux ne doivent pas, par leur durée, leur répétition ou leur intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage. Pour les animaux d'élevage, les dispositions de l'article 2.II s'appliquent.

Les conditions de détention des animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence.

Feux dans les jardins :

Suivant la circulaire interministérielle du 18 novembre 2011, il est interdit de brûler à l'air libre en zones rurales des déchets verts et autres lorsqu'il existe un système de collecte et/ou une déchetterie.

ATTENTION, en cas de non-respect de la circulaire, la gendarmerie peut vous verbaliser.